CLE du 12 mars 2026
RAPPORT 4

Validation du compte-rendu de la CLE du 12 mars 2026

Le projet de compte-rendu de la CLE du 12 mars, annexé au présent rapport avec le diaporama présenté, est soumis à la validation de la Commission locale de l'eau des Gardons.

Projet de COMPTE-RENDU

Réunion de la CLE des Gardons
12 mars 2026 à 9h30
Foyer de Cassagnoles

MEMBRES PRÉSENTS

COLLÈGE DES ÉLUS (34 membres)	COLLÈGE DES USAGERS (22 membres)	COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (8 membres)
Établissements publics locaux - **M. ROUSTAN** (Alès Agglomération - **P. RIBOT** (Alès Agglomération) - **T. ASTIER** (Communauté de communes -CC- du Pont du Gard) - **F. ABBOU** (CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires) - **B. WEITZ** (CC Piémont Cévenol) - **D. VOLEON** (EPTB Gardons) - **F. GRAS** (EPTB Gardons) - **N. CARTAILLER** (Syndicat mixte des Gorges du Gardon) **Communes du Gard** - **M. DEBIERRE** (Association des maires du Gard) - **S. ANDRÉ** (Association des maires ruraux du Gard) - **D. BOYER** (Association des communes et collectivités forestières du Gard)	**Agriculture et préleveurs d'eau** - **J.-C. MARTIN** (Association Syndicale Agréée du béal du Mazauric) - **S. ROUSSEL** (Association du béal de Thonas) - **M. NEGRE** (La Bambouseraie) - **L. JULIAN** (Association Nature et progrès) **Protection de la nature et du patrimoine** - **R. TRAVIER** (Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature) **Associations de pêche et de protection des milieux aquatiques** - **V. RAVEL** (Fédération de pêche du Gard) **Associations des Consommateurs** - **J.-F. DIDON-LESCOT** (Association CLCV)	- **Direction départementale des territoires et de la Mer du Gard** - **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse** - **Centre National de la Propriété Forestière, délégation Occitanie**
11/34	**7/22**	**3/8**

Ainsi que **9 membres représentés (liste page suivante).**

MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS : 30/64 (quorum = 43/64)

- **6 membres excusés :**
 - G. BLANC (Alès agglomération)
 - D. VINCENT (Communauté de communes du Pays d'Uzès)
 - B. CLÉMENT (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Domessargues-Saint-Théodorit et Syndicat mixte -SM- du SCOT Sud Gard),
 - P. CAMPTON (Association MRM - Migrateurs Rhône Méditerranée)
 - D. RIVOALLAN (Association MRM - Migrateurs Rhône Méditerranée)
 - P. SCORSONE (Gard Tourisme)

- **MEMBRES HORS QUORUM : 12**
 - R. ALBRECHT (FACEN, membre suppléant),
 - E. KURUTCHARRY (BRL),
 - P. TIEBOT (membre de la SOREVE),
 - O. SIGNOL (stagiaire DDTM 30),
 - C. MARTIN,
 - services EPTB Gardons : L. GEORGES (Directeur), É. RICHARD (CLE-SAGE-Contrat de rivière), M. CHAUVEAU, F. JOURDAIN, L. RENEVOT (Ressource en eau, Économies d'eau), F. PRIAD (gestion administrative), S. NOUHOUAYI stagiaire.

Pour contacter l'un des membres de la CLE : Élisa RICHARD – Chargée de mission EPTB / animatrice de la CLE des Gardons - 04 66 21 73 77 - contact@les-gardons.fr;

Pour télécharger le trombinoscope de la CLE des Gardons : https://www.les-gardons.fr/wp-content/uploads/2025-11_EPTB-Gardons-CLE_Trombinoscope_modifNV_web.pdf

Monsieur le Président accueille l'ensemble des participants et ouvre la séance à 09h30.

Il remercie l'ensemble des participants à cette CLE et énonce la liste des membres ayant donné procuration.

Au sein du collège des collectivités :
- P. MALAVIEILLE (Conseil Départemental du Gard) a donné procuration à F. GRAS ;
- D. BERTRAND (Conseil Départemental de Lozère) a donné procuration à F. GRAS ;
- O. AVOUAC (Alès Agglomération) a donné procuration à P. RIBOT ;

Au sein du collège des usagers :
- P. COMPAN (Chambre d'agriculture du Gard) a donné procuration à L. JULIAN ;
- G. GAGLIANO (UNICEM) a donné procuration à L. JULIAN ;
- C. HERRY (Gard Nature) a donné procuration à R. TRAVIER ;

Au sein du collège des services de l'État et ses établissements publics :
- DREAL Occitanie (pour la Préfète coordinatrice de bassin Rhône-méditerranée) a donné procuration à la DDTM du Gard (pour le Préfet du Gard),
- Direction départementale des territoires de Lozère (pour le Préfet de Lozère) a donné procuration à la DDTM du Gard (pour le Préfet du Gard),
- Y. MANCHE (Parc National des Cévennes a donné procuration à J. BOURRELY (pour le Centre National de la Propriété Forestière, délégation Occitanie).

F. GRAS, dans le cadre de la dernière CLE de ce mandat, remercie le Président de l'EPTB Gardons pour les moyens mis à disposition (personnel, dépenses liées à l'organisation, communication…). Il souligne la force du

bassin versant des Gardons de disposer à la fois d'un EPTB qui dispose de moyens et de compétences qui lui permettent d'agir et d'une CLE ancienne et qui fonctionne bien.

F. GRAS remercie ensuite le personnel de la CLE et tout particulièrement Élisa RICHARD et Lionel GEORGES, et l'ensemble des personnes ayant travaillé sur le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Ces propos sont suivis par des applaudissements dans l'assemblée.

Il remercie ensuite les participants à cette assemblée, en premier lieu desquels les membres qui ne poursuivront pas leur participation à la CLE sur le prochain mandat, citant Messieurs MAZAUDIER, MARTIN, VOLEON et RUAS.

Il remercie enfin les partenaires et membres de la CLE étant intervenus en séance sur ce mandat, en particulier les représentants de la délégation du Gard de l'Agence régionale de santé, de la DDTM du Gard, l'Agence de l'eau, l'Office français de la Biodiversité, l'association Migrateurs Rhône Méditerranée, Jeannine BOURRELY sur les sujets liés à la forêt, Louis JULIAN pour ses témoignages et son expérience agricole, et Bruno WEITZ pour tout le travail réalisé sur les toxiques miniers.

F. GRAS dresse enfin un bilan succinct des 17 CLE de ce mandat depuis 2021 dont 4 organisées en 2025, associées à 5 bureaux préparatoires, parfois en visio conférence. Il rappelle que 29 avis ont été formulés par la CLE sur le mandat, sur des projets ponctuels (prélèvements, rejets divers) et aussi sur des politiques de l'eau, occasionnant parfois des échanges vifs (avis sur le SDAGE 2022-2027, arrêté cadre sécheresse, …). Il signale s'être senti seul sur le SDAGE au Comité de bassin Rhône Méditerranée *[F. GRAS est représentant des EPTB au Comité de bassin].*

Il termine son propos introductif en faisant part de sa satisfaction à avoir participé à la vie de cette instance active sur le territoire, marquée par une bonne dynamique et des échanges dans l'écoute et le respect mutuel.

• Point n°1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 18 décembre 2025

M. le Président rappelle que le compte-rendu de la séance du 18 décembre a été mis en ligne sur l'espace réservé aux membres de la CLE et il est indiqué qu'aucune observation n'a été transmise à ce jour aux services de l'EPTB.

F. GRAS sollicite l'assemblée pour des observations sur le compte-rendu.

➡ **Sans remarque supplémentaire, le compte-rendu de la séance du 18 décembre est adopté à l'unanimité.**

• Point n°2 : Validation du rapport d'activité de la CLE 2025

M. le Président donne la parole à Élisa RICHARD qui indique qu'ayant également été mis en ligne assez tard, il est proposé de laisser le rapport d'activité en ligne 15 jours puis de le considérer validé si aucune opposition n'était transmise aux services de l'EPTB.

F. GRAS sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques ou questions concernant ce bilan d'activité de la CLE pour l'année 2025 et pour des oppositions à la proposition.

L. JULIAN demande si ces documents sont publics, s'ils peuvent être diffusés ?

F. GRAS répond qu'une fois le document validé, il est en ligne sur le site de l'EPTB Gardons et peut être diffusé.

M. THIEBOT demande combien de temps les documents restent en ligne ?

É. RICHARD répond que les documents sont laissés un certain temps sur le site (accès réservé aux membres de la CLE), puis ensuite sont remplacés par les documents préparatoires de la séance suivante. L'ensemble des documents validés par la CLE sont cependant transmissibles par l'EPTB sur simple demande. Elle précise que certains documents relatifs aux études évoquées en CLE restent accessibles en permanence dans l'espace réservé aux membres de la CLE.

L. GEORGES suggère que les services de l'EPTB évaluent la faisabilité de création d'un onglet « publications » pour laisser en ligne tous les documents marquants liés à la CLE (en plus des études précitées : les rapports d'activités par exemple), comme ce qui est fait pour les documents de l'EPTB Gardons.

F. GRAS précise à l'assemblée que les retours sur le rapport d'activité sont attendus d'ici une quinzaine de jours et que s'il n'y a pas de remarques, celui-ci sera considéré comme étant validé par les membres de la CLE et mis en ligne.

➡ **Le bilan présenté n'appelle aucune remarque et l'organisation proposée est validée.**

F. GRAS propose d'échanger les points 3 et 4 de l'ordre du jour car le point 3 (bilan du PGRE) est assez conséquent.

- ## Point n°4 (traité avant le point 3) - projet de recomposition de la CLE des Gardons :

F. GRAS rappelle que l'année 2026 est marquée par les élections municipales et également par la recomposition de la Commission locale de l'eau des Gardons, cette instance étant renouvelée tous les 6 ans. Il indique que le projet de recomposition présenté dans le rapport préalable mis en ligne en amont de la séance d'aujourd'hui est basé sur le croisement entre le bilan des participations sur le mandat et les objectifs poursuivis, fruit d'échanges en bureau préparatoire le 16 février 2026.

É. RICHARD revient sur les objectifs de la recomposition de la CLE des Gardons : respect de la représentativité géographique et de la diversité des points de vue, ajustement du nombre de représentants à la marge au regard du bilan de participation mais sans modifier le nombre de représentants des communes, des communautés de communes ou d'agglomération (laisser à la future assemblée la légitimité de faire évoluer la composition), favoriser la présence aux réunions (importance de la désignation des représentants) et enfin être en conformité avec la réglementation (Code de l'environnement, décret SAGE n°2024-1098 2/12/2024, Guide d'aide à la mise en œuvre des SAGE octobre 2025)

Elle poursuit en rappelant les obligations règlementaires inchangées dans la proportion de représentations de chaque collège dans la CLE, régie par le Code de l'environnement (article R.212-

30) : au moins 50 % de membres doivent représenter les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux, au moins 25 % de ses membres représentent des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations et au plus 25 % de ses membres sont des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Parmi les évolutions proposées (légère réduction du nombre total de membres, conserver 1 représentant de syndicat d'alimentation en eau potable sur la base des volumes prélevés et entrée d'un membre représentant un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) non représenté à ce jour), F. GRAS explique qu'il est envisagé de remplacer le Syndicat Intercommunal d'Alimentation Eau Potable – SIAEP de Domessargues et St-Théodorit par le SIVOM de Collorgues, en liaison avec l'importance des volumes prélevés, comme proposé en bureau de CLE.

M. ROUSTAN demande si l'assemblée est appelée à voter aujourd'hui, alors que nous sommes période d'élections municipales.

F. GRAS indique que l'assemblée est appelée à se prononcer sur un projet de recomposition, base d'échanges à venir avec les structures concernées pour aboutir à une composition stabilisée dans le futur arrêté de recomposition.

P. TIEBOT demande quel pourcentage représente le SIVOM de Collorgues dans les prélèvements pour l'eau potable.

F. JOURDAIN indique que l'analyse des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable sur les dernières années montre que le SIVOM est le premier syndicat d'eau préleveur en termes de volumes de prélèvement.

M. ROUSTAN et P. RIBOT interviennent pour évoquer le risque politique de retirer un représentant au profit d'un autre en cette période d'élections municipales et plus globalement de statuer sur des évolutions en lieu et place des structures.

F. GRAS explique que les évolutions envisagées ne sont pas politiques et seront discutées avec les structures concernées. Il propose, pour lever le risque que les élections municipales soient perçues comme un prétexte politique servant de base aux évolutions de la composition, de placer deux représentants pour les syndicats d'eau potable (conserver un siège pour le SIAEP de Domessargues-St Théodorit et ajouter un représentant du SIVOM de Collorgues).

Mme. NÈGRE demande des précisions sur l'articulation entre les actions des différents intervenants et des précisions sur la recomposition de la CLE.

F. GRAS indique que la CLE s'accorde et propose un projet de recomposition au Préfet, qui sollicitera les structures pour savoir si elles souhaitent poursuivre la participation à la CLE ou en faire partie (pour les propositions d'ajouts), et demander la désignation de représentants *[le premier collège de la CLE deviendra nominatif].*

P. RIBOT intervient pour indiquer qu'il trouve gênant de proposer des évolutions de la CLE en fin de mandat des élus.

L. GEORGES explique le chevauchement des 2 calendriers : élections municipales et recomposition de la CLE, induisant chacun de nouvelles désignations de représentants au sein du premier collège. Afin de limiter les modifications de composition de CLE par des arrêtés préfectoraux systématiques après chaque échéances électorales (régionales, départementales, municipales), il avait été décidé sur le bassin des Gardons de faire coïncider les 6 ans de mandat de la CLE avec les 6 ans de mandat des élus municipaux.

L. JULIAN propose de baser les évolutions sur le bilan des participations et de retirer les absents.

L. GEORGES alerte sur le fait de garder une composition représentative de la diversité des intérêts et points de vue sur le territoire.

F. GRAS rappelle qu'il a été proposé lors de la dernière CLE (18/12) de tenir sur le prochain mandat au moins une CLE en soirée dans l'année, pour favoriser la présence des membres moins disponibles en journée.

T. ASTIER et R. TRAVIER interviennent pour indiquer que les évolutions proposées par F. GRAS sont cohérentes et ne sont pas politiques.

Sans intervention supplémentaire, F. GRAS soumet la proposition de recomposition au vote de l'assemblée, avec la modification de ne retirer aucun représentant dans le premier collège, et donc d'avoir 2 représentants de syndicats d'eau potable (SIAEP de Domessargues et SIVOM de Collorgues).

- **Votes exprimés : 11 présents ou représentés**
- **Contre : 3**
- **Abstentions : 0**

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- valide le projet de recomposition, avec la modification de ne retirer aucun représentant dans le premier collège, et d'avoir 2 représentants de syndicats d'eau potable (SIAEP de Domessargues et SIVOM de Collorgues).

- valide les autres évolutions à la marge proposées et évoquées en bureau de CLE, sous réserve de la validation par les structures concernées :

 - Collectivités : entrée d'un membre représentant un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) non représenté à ce jour (SCOT Causses et Cévennes porté par le PETR Causses et Cévennes – vallée Gardon de St Jean)
 - Usagers : sortie du représentant de l'ASA du canal du Mazauric, représentation des béals maintenue avec l'association du béal de Thonas,
 - Pas d'évolution pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics,

- Ajustement de la liste des membres invités à la CLE sur la base d'échange avec les structures concernées (Club Cévenol membre actuel pouvant évoluer en structure invitée, un représentant de l'activité de canyoning sous réserve de son accord, un représentant de la CLE de la Cèze en acceptant la proposition de placer la CLE des Gardons en membre invité).

➡ Le projet de liste de composition de la CLE, sur lequel baser les sollicitations des structures et proposé au Préfet est annexé au présent compte-rendu.

Sans intervention supplémentaire, F. GRAS donne la parole à L. GEORGES pour la présentation du bilan / évaluation du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

• Point n°3 : Évaluation du PGRE - avancement / point intermédiaire

L. GEORGES précise qu'il est normal que l'assemblée n'ait pas pu lire tout ce qui a été mis en ligne, mais c'est une présentation de tout ce qui s'est passé depuis 6 ans. Il tient à remercier tout le travail fait par F. JOURDAIN et M. CHAUVEAU sur ce sujet. Les services de l'EPTB Gardons ont essayé de faire un document pédagogique mais il est normal que tout ne soit pas intégré. Il invite donc l'assemblée à ne pas hésiter à poser des questions.

F. JOURDAIN et M. CHAUVEAU présentent à deux voix le travail de bilan et d'évaluation du PGRE, diaporama à l'appui.

F. JOURDAIN débute la présentation et rappelle le calendrier de la démarche.

F. ABBOU demande ce que signifie « Misen[1] ».

S. TELLIER explique qu'il s'agit de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature, une instance où les différents services de l'État se rencontrent pour discuter et réaliser des avis sur ces sujets.

L. GEORGES précise qu'il manque beaucoup de « fiches ressource » mais ce n'est pas central pour la compréhension et la présentation d'aujourd'hui.

V. RAVEL trouverait intéressant que le découpage des secteurs soit identique entre le Plan de gestion de la ressource en eau et celui utilisé par le comité ressource en eau dans le cadre de la gestion de la crise sécheresse.

L. GEORGES répond que qu'il ne s'agit pas de la même chose. Les découpages utilisés dans le PGRE sont identifiés par rapport à la cohérence des données. De plus, dans le PGRE, l'unité de temps est le mois, on regarde ce qui s'est passé dans le passé. Dans la gestion portée par les « arrêtés cadre sécheresse », les indicateurs sont journaliers, on ne peut donc pas comparer les deux indicateurs. Une autre difficulté pour la gestion « sécheresse » est de découper véritablement des mailles fines

[1] La MISEN - Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature est une instance de coordination stratégique des services de l'État et des établissements publics assurant des missions dans le domaine de l'eau et de la nature.

sur lesquelles on dispose de données de débits fiables, donc certes l'échelle départementale n'est pas la meilleure mais c'est ce qui est le plus simple. À l'avenir cela devrait s'affiner.

S. TELLIER complète en évoquant la nature conjecturelle des décisions prises via l'« arrêté cadre sécheresse », au regard des informations connues, par le comité sécheresse, aujourd'hui appelé comité « ressource en eau »[2]. On ne veut pas rendre les choses trop automatiques dans les réunions de ce comité. On a une information par les stations de mesure, les jaugeages effectués par les services du SPC (Service de prévision des crues) et celles des différents syndicats. À partir de ces informations, une décision collective est proposée au préfet.

M. ROUSTAN intervient pour indiquer qu'il est d'accord pour répondre aux questions de l'État mais qu'il serait normal également répondre aux questions des élus.

L. GEORGES approuve cette idée, mais précise que ce n'est pas si simple au niveau des indicateurs.

F. JOURDAIN reprend la présentation et présente le bilan de l'amélioration des connaissances des ressources (axe I).

F. ABBOU demande la signification de « SPC ».

F. JOURDAIN répond qu'il s'agit du « Service de Prévisions des Crues »

À l'occasion de la présentation du bilan des actions du PGRE, M. ROUSTAN rappelle que 200 millions d'euros sont investis par Alès Agglomération jusqu'en 2030 pour l'eau potable et surtout sur l'amélioration de l'assainissement. Il mentionne également la réduction de la consommation des usagers ce qui est une bonne chose mais qui met en difficulté la gestion financière du service.

Au moment de la présentation du bilan des actions d'améliorations de la gestion des ressources, F. ABBOU demande ce que la carte représente (diapo 14).

F. JOURDAIN explique que figurent en bleu toutes les collectivités qui ont mené des travaux d'économies d'eau entre 2018 et 2023, et en vert, les actions sur la même période, hors économies d'eau.

S'ensuit un débat sur la gestion de l'eau potable :

M. ROUSTAN commente en précisant que la diminution des prélèvements occasionne des dégâts collatéraux, tel que l'augmentation du prix de l'eau. Donc plus ça va aller, moins on pourra livrer de l'eau. Il faudra à un moment arrêter.

[2] Comité ressource en eau : instance de concertation sur la gestion de l'eau en période de sécheresse, présidée par le Préfet ou son représentant (DDTM du Gard pour le bassin des Gardons), et composé de 5 collèges : représentants des collectivités territoriales, d'usagers non professionnels de l'eau, de professionnels de l'eau (CNR, BRL, société d'affermage), des secteurs de l'industrie de l'économie et du tourisme et de l'administration.

L. GEORGES pense que c'est une question à se poser, dans la suite de la démarche, à l'issue du bilan du PGRE pour l'élaboration d'une stratégie collective sur la gestion des ressources en eau.

P. RIBOT pense que c'est un réel problème et indique qu'il est important de faire pression sur les parlementaires pour qu'il y ait une modification du modèle de la gestion de l'eau potable.

L. JULIAN intervient pour indiquer qu'il faut augmenter le prix de l'eau.

F. GRAS ajoute que plus le prix de l'eau augmente, moins il y aura de gens qui pourront la payer.

L. JULIAN ajoute que quand il y a une fuite avant compteur, elle n'est pas comptabilisée, donc pas payée. Il ne faut pas confondre la baisse de consommation et la baisse de ce qui arrive au compteur.

F. GRAS précise que le prix à payer est le prix du service, donc comme il est réparti au m^3, si on demande aux gens de moins consommer, ils paieront mécaniquement plus cher.

D. BOYER demande la différence entre le net et le brut, est-ce qu'il s'agit des fuites et est-ce que ces dernières sont prises en compte ?

L. GEORGES précise que les rejets des stations d'épuration reviennent au milieu alors que les fuites dans les réseaux sont diffuses mais pas comptabilisées comme un retour à la rivière. On pourrait prendre toute l'eau du Gardon, la perdre un peu partout et donc n'avoir plus d'eau dans la rivière, mais l'eau serait bien quelque part, donc elle revient, au fond, au milieu.

D. BOYER ajoute que toutes les stations d'épuration ne rejettent pas dans le cours d'eau.

F. JOURDAIN précise que la moyenne qui a été retenue est de 40% de retour au milieu pour les stations d'épuration. Il indique qu'à l'occasion de la démarche du PTGE (Projet de territoire pour la gestion de l'eau), engagée à l'issue du bilan du PGRE, peut-être sera-t-il proposé d'affiner le travail par station.

V. RAVEL demande si les économies d'eau constatées sont dues à une prise de conscience des usagers ou aux travaux menés sur l'amélioration des réseaux ?

F. JOURDAIN répond que c'est compliqué de savoir mais quand on regarde l'évolution démographique, on constate une augmentation de la population et une baisse des consommations. Donc il est possible mais compliqué de bien distinguer cela.

M. ROUSTAN complète en donnant l'information qu'au début de sa carrière on était à 120 $m^{3/}$an par famille, alors que maintenant on est à 90 $m^{3/}$an par famille, donc il y a une réelle diminution des consommations.

S. ANDRE ajoute que c'est une bonne chose de constater les économies d'eau réalisées, mais revient sur la limite et les conséquences induites sur le coût de l'eau. Il indique que ce qui serait plus juste

serait que l'abonnement au service soit plus conséquent, pas le prix de l'eau. Il poursuit en disant qu'il y a un vrai discours à avoir pour payer le service et non pas l'eau.

F. ABBOU ajoute qu'en plus, en étant bons élèves (répercutant le prix des travaux sur le prix de l'eau), on est taxé par l'Agence de l'Eau, ce qui ne lui parait pas raisonnable. À partir du moment où les gestionnaires ne font rien, il est normal qu'on leur tape sur les doigts mais, ce n'est pas normal de pénaliser les bons gestionnaires qui investissent dans une meilleure gestion.

F. GRAS demande s'il n'y a pas de dispense ou d'allègement possible. Il semble que sur l'assainissement ce soit possible, en cas d'un plan pluriannuel d'investissement sur dix ans, mais pas sur l'eau potable.

F. ABBOU ajoute que non, ce n'est pas possible sur l'eau potable.

L. GEORGES nuance et rappelle que le territoire récupère beaucoup d'argent de l'Agence de l'eau.

M. ROUSTAN ajoute que la taxe est normale mais pas la punition.

S. ANDRE pense qu'il est important de mettre de plus en plus la pression sur l'État pour montrer que le système ne marche plus, qu'il est important de faire remonter que les élus ne sont pas d'accord avec le système. La CLE, ce parlement de l'eau, joue un rôle important pour faire remonter ça et pas seulement les associations des gestionnaires.

F. GRAS sollicite l'assemblée pour la pertinence d'aborder ce sujet en séance ou de faire un courrier. Sans opposition, il est décidé d'aborder la question du prix de l'eau lors d'une prochaine CLE.

R. ALBRECHT précise qu'Il ne faut tout de même pas abandonner le sujet des économies d'eau en faisant remonter ces sujets. Il ne faut pas arrêter les économies d'eau.

L. GEORGES ajoute également qu'il est important de continuer sur les économies d'eau.

D. BOYER pense qu'il est important de savoir aussi que les budgets de l'agence de l'eau sont ponctionnés par l'État, sorte d'impôts levés par l'État.

F. GRAS ajoute qu'effectivement, il a déjà été signalé qu'il était indispensable de limiter pour l'État de piocher dans le budget des Agences.

M. CHAUVEAU poursuite la présentation pour un bilan des usages agricoles.

F. ABBOU demande si la baisse des surfaces irriguées en fourrages et prairies est liée à une diminution du nombre d'agriculteurs.

M. ROUSTAN ajoute que, sans suffisamment d'eau, il n'y aura bientôt plus de maraîchers.

F. JOURDAIN reprend la présentation sur les usages industriels.

V. RAVEL informe que sur le bassin versant de la Cèze, il a été évoqué en CLE à ce que le GIE de Salindres (Groupement d'intérêt économique) prélève entièrement dans les Gardons et non dans la Cèze, étant donné le transfert d'eau entre les deux bassins, bénéfique pour les Gardons mais négatif pour la Cèze.

L. GEORGES répond que c'est exact et qu'il sera important d'aborder ce point avec les parties prenantes et en concertation avec les CLE, le prélèvement induit étant significatif pour les Gardons.

F. ABBOU trouve intéressant de savoir si la diminution constatée des prélèvements industriels est due à une baisse de l'industrialisation.

P. THIEBOT demande si les apports faits par les rejets industriels en rivière bénéficient aux nappes plus profondes ?

F. JOURDAIN répond que la notion d'apport par les rejets industriels est liée au fait que les hypothèses de rejet considèrent que 90% du prélèvement retourne dans les cours d'eau via le rejet et que lorsque ce prélèvement est réalisé dans une nappe d'eau souterraine dont l'impact est jugé faible ou nul à court terme sur le réseau superficiel, le prélèvement réalisé constitue un apport. Cet apport dans le réseau superficiel peut à nouveau contribuer aux eaux souterraines en fonction des relations nappes/rivières. Sur la partie aval, les prélèvements réalisés dans les molasses miocènes vont alimenter le Gardon en aval via les rejets mais le Gardon ne rencontre plus de pertes dans son lit sur ce secteur. Des échanges avec la nappe alluviale sont possibles. Par contre, sur le secteur amont, le prélèvement d'eau du GIE de Salindres en provenance des alluvions de la Cèze constitue un apport pour le Gardon d'Alès via l'Arrias puis l'Avène. Lorsque le Gardon rencontre la zone de pertes vers le karst urgonien entre Ners et Boucoiran, cet apport constitue alors une contribution à l'alimentation de la nappe, qui elle-même alimentera de nouveau le Gardon au niveau des résurgences dans les gorges du Gardon.
M. CHAUVEAU reprend la présentation.

F. ABBOU déplore le fait que la faune sauvage ne soit jamais prise en compte. Il invoque par exemple les sangliers qui boivent beaucoup. M. GEORGES précise que cela n'est pas du tout à l'échelle des autres prélèvements.

M. CHAUVEAU reprend la présentation.

M. NÈGRE demande si les baisses constatées étaient celles attendues, demandées (notifications des volumes suite à l'Étude « Volumes prélevables » - EVP) ?

F. JOURDAIN répond que l'objectif de réduction fixé par les notifications après l'EVP était tous usages confondus, c'était un volume global.

M. NÈGRE demande s'il est attendu une poursuite de la tendance d'évolution mise en évidence.

S. TELLIER répond qu'il est clair que dans le Gard, tous les milieux sont en déficit, et que le PGRE était censé réduire ces déficits. S'il y a toujours un déficit, c'est qu'il y a toujours des actions à mettre en place. Le sujet à venir est que la situation ne va pas s'améliorer au niveau climatologique, donc qu'il faut continuer à réfléchir à réduire ce déficit.

F. ABBOU trouve dommage que les scientifiques alertent depuis quarante ans au sujet des perspectives climatiques de ce qui va se passer, mais que ce n'est que maintenant qu'on se réveille pour mettre en place des actions.

S. TELLIER répond qu'il s'agit plus d'une opinion que de faits.

F. JOURDAIN reprend la présentation. Aucune autre remarque ou question n'est proposée.

F. GRAS remercie F. JOURDAIN et M. CHAUVEAU pour leur présentation complète et touffue car elle a pris plus d'une heure et demie mais plus que nécessaire. Il explique à l'assemblée que les gens présents à la CLE en fin d'année devront approuver le bilan de l'évaluation et lancer la suite constituée par l'élaboration du PTGE (Projet de territoire pour la gestion de l'eau). Il indique que la suite de la séance va être plus simple, avec une vidéo et une discussion sur la stratégie de communication.

- **Point n°5 : vidéo de la CLE et stratégie de communication 2026**

L. GEORGES précise que chaque année, l'EPTB Gardons met à jour la stratégie de communication, soumise à la CLE. Pour être financées par l'Agence de l'eau les actions de communication et sensibilisation des acteurs du bassin versant des Gardons doivent être intégrées dans un plan d'actions validé par la CLE.

Les nouveautés pour 2026 sont surtout des actions que l'EPTB porte, notamment liées aux nouveaux élus suite aux élections ainsi que le renouvellement des membres de la CLE. Rien d'exceptionnel n'est à signaler en 2026, avec la poursuite de la communication et de la sensibilisation.

Sur la Communication / sensibilisation pour les nouveaux élus et membres de la CLE, L. GEORGES évoque les compléments sur les livrets de l'eau et de la rivière, des visites/formations, la préparation de kits pour les nouveaux élus et membres de la CLE.

Ensuite il cite les opérations de liées au label rivière en bon état pour la Borgne et Boisseson, le festival Emergences, le Journal, des compléments / témoignages d'acteurs du bassin et des panneaux pédagogiques.

F. GRAS demande à l'assemblée si elle a des questions. Sans questions supplémentaire, F. GRAS propose de valider le plan de communication 2026.

➡ **Sans opposition, la stratégie de communication sur le bassin versant des Gardons pour 2026 est adoptée à l'unanimité.**

F. GRAS donne la parole à É. RICHARD pour le point suivant.

- **Point n°6 : Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 18/12/2025**

S'agissant des avis formulés depuis la dernière CLE, É. RICHARD présente succinctement les projets ayant sollicité l'avis de la CLE et de l'EPTB depuis la dernière séance. Elle indique que les dossiers peuvent être demandés à l'EPTB et que les avis sont annexés au compte-rendu de séance.

S'agissant du projet de forage et d'extension du camping à Sernhac, T. ASTIER demande si 60 000 m^3, ne font pas beaucoup ?

L. GEORGES explique qu'en gros quand on multiplie le nombre de résidents dans les mobil-homes (1500 personnes) en considérant un remplissage toute l'année et tout le temps plein, dans ce cas-là 60 000 m^3 semble cohérent, mais pas réaliste.

F. JOURDAIN précise que dans le dossier de sollicitation de l'autorité environnementale, il est mentionné que la consommation du camping comprend de l'irrigation d'espaces verts et de jeux aquatiques en plus de la consommation par habitant.

N. CARTAILLER ajoute que sur ce dossier Sernhac, la commune de Remoulins a demandé aussi des informations sur la station d'épuration du camping, car ils ne sont pas raccordés.

F. GRAS est très content que le tourisme se développe mais qu'il est important tout de même de prendre en compte la question de l'eau en premier au vu de la pression.
L. JULIAN informe d'un nouveau projet d'un couple de la Drôme qui vient de s'installer pour faire 14 hectares de bambou sur des bonne terres agricole. Il indique que ce projet vient de passer à la SAFER.

R. ALBRECHT indique qu'on peut regretter que le projet soit mené sur une parcelle agricole.

- **Questions diverses**

F. GRAS termine la réunion en indiquant être très content de la place qu'il a eue et que nos comptes rendus reflètent le plus la richesse de nos débats. Il fait part d'une grande pensée pour ceux qui sont sûrs de ne plus être là au prochain mandat, notamment à M. Martin et M. Voléon, qui ne seront pas dans les futurs délégués de la CLE, ou encore M. Mazaudier qui ne se représente plus à St Chaptes. Il présente un grand merci à toutes et tous pour l'ensemble du travail accompli.

M. Martin annonce son départ définitif en tant que membre de la CLE. Il remercie pour l'écoute, indique qu'il va quitter la CLE, avoir bientôt 84 ans et qu'il a du mal à bien entendre. Il indique avoir essayé de défendre les béals, ayant toujours dit que c'était un système archaïque. Dans le monde, il dit qu'il y a encore des béals qui fonctionnent mais indique ne pas insister. Il gardera un bon souvenir de la CLE, qui l'a fait sortir de sa timidité car avant, car il ne disait pas tout ce qu'il pensait avant. Il remercie l'assemblée et termine par une mention spéciale pour Élisa Richard qui s'est montrée toujours disponible, compétente et à l'écoute.

L. GEORGES remercie tous les élus qui ne vont pas renouveler leurs mandats, puis remercie le Président, pour ces 6 années de travail ensemble. Il souligne son apport pour la concertation et le dialogue, si importants pour la vie de la CLE et du bureau. Un grand merci à tous et une mention spéciale pour le Président.

F. GRAS clôture la séance à 12h00.

Les éléments présentés en séance figurent dans le diaporama annexé au présent compte-rendu.

CLE du 12 mars 2026
Compte-rendu de séance

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Diaporama présenté en séance

ANNEXE 2 : Projet de liste de composition de la CLE, sur lequel baser les sollicitations des structures et proposé au Préfet

ANNEXE 3 : Avis de la CLE des Gardons depuis le 18/12